

Retour à la semaine de 4 jours

Le décret du 27 juin 2017 sur l'organisation des rythmes scolaires permet aux communes qui le souhaitent de déroger à la réforme en place depuis 2013, pour revenir à une semaine de 4 jours d'enseignement.

Les élus brévinnois ont décidé de mener une large concertation auprès de tous les acteurs, parents d'élèves, enseignants, enfants, centre de loisirs, accueils périscolaires pour dresser un bilan des 3 années passées avec 4,5 jours d'enseignements et envisager ou non un retour à 4 jours. A la suite de ces différents échanges, la décision a été prise de revenir à une organisation sur 4 jours à la rentrée 2018.

Depuis juin 2017, l'Etat autorise les communes qui le souhaitent à déroger sur l'organisation des rythmes scolaires. A Saint-Brevin-les-Pins, il a été décidé de ne pas précipiter les choses, de recueillir d'abord l'avis des familles et de l'ensemble des acteurs de la vie scolaire avant toute prise de décision.

Dans ce cadre, un questionnaire élaboré avec tous les acteurs a été mis en ligne en novembre sur le site Internet de la Ville et communiqué largement auprès des parents.

A l'issue du délai imparti, 428 réponses ont été ainsi recueillies, soit une participation de près de 50% des familles.

Pour 69,1% des personnes interrogées, l'organisation de 4,5 jours par semaine ne correspond pas au rythme physiologique et au bien-être de l'enfant.

Ils sont 65,9% à considérer que leurs enfants ne sont pas dans de bonnes conditions d'apprentissage et jugent à 71,8% peu satisfaisante ou pas du tout satisfaisante, l'organisation actuelle.

Enfin près de 74% des personnes ayant répondu à l'enquête se disent prêts à réfléchir à une organisation sur 4 jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Benoît Guérin, adjoint aux affaires scolaires, précise « *le taux de participation important à cette enquête et les réponses massives en faveur d'un retour à la semaine de 4 jour, montrent que la réforme de 2013, n'a pas répondu au final au problème extrêmement plus complexe de la journée de l'enfant, du réveil jusqu'au coucher et sans certitudes quant aux bienfaits sur les apprentissages* »

Suite à cette enquête et avant le vote des conseils d'école sur le choix de déroger ou non à la réforme, une réflexion collégiale a été menée sur des modifications d'horaires sur une organisation à 4 jours.

Les 4 Conseils d'école ont voté pour un retour à la semaine de 4 jours. Et conformément aux résultats de l'enquête, les Elus suivront cette décision en demandant également la dérogation pour la rentrée 2018

Rappelons toutefois que cette décision est soumise à la validation de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), à qui la demande a été transmise, et à qui seront prochainement adressés en complément les procès-verbaux de l'ensemble des conseils d'écoles, également consultés sur la question en application des dispositions réglementaires.

Les nouveaux horaires pourront donc être officiellement instaurés dès son retour en février 2018